

## Nouveaux régimes de priorité rues Cyprien Quinet et de la Gare

Pour des routes plus sûres et des vitesses mieux maîtrisées, de nouveaux aménagements de priorité sont mis en place. Ces changements visent à fluidifier la circulation tout en renforçant la sécurité des usagers, notamment aux intersections sensibles.



### **Intersection de la rue C.Quinet - Place Leclerc**

Désormais les usagers venant du territoire de Wahagnies, circulant rue Cyprien Quinet devront céder le passage aux véhicules venant de la Place Leclerc, en marquant obligatoirement un temps d'arrêt de sécurité.

Ceux venant du centre-ville et se dirigeant vers le territoire de Wahagnies devront

céder le passage à ceux venant de la Place Leclerc, conformément à la règle de la priorité à droite éditée par le code de la route.



## Intersection des rues de la Gare et des Ateliers

Désormais les usagers venant du territoire de Oignies, circulant rue de la Gare, **devront céder le passage aux véhicules** venant de la rue des Ateliers en marquant obligatoirement un temps d'arrêt de sécurité.

Ceux venant du giratoire de la Libération et se dirigeant vers le territoire de Oignies devront céder le passage aux véhicules venant de la rue des Ateliers conformément à la règle de la priorité à droite éditée par le code de la route.

- - •  
- -  
-

Publié le 07 février 2025